



CONSEIL MUNICIPAL
« ORDRE du JOUR »

Chères collègues, chers collègues,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil municipal se réunira le :

MARDI 4 AVRIL 2023 à 18H30
A LA BASTIDE PISAN

et vous prie de bien vouloir participer à cette séance.

1. Election du président de séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

ADMINISTRATION GENERALE

3. Modification du règlement intérieur du conseil municipal
Levée de la séance pour l'intervention du comptable et/ou du conseiller aux décideurs locaux pour la présentation orale de la synthèse des comptes dans le cadre du dispositif expérimental

FINANCES

4. Etat annuel des indemnités perçues par les membres du conseil municipal
5. Approbation du compte financier unique 2022 – budget principal commune
6. Affectation du résultat 2022 – budget principal commune
7. Fixation des taux d'imposition des impôts directs locaux pour 2023
8. Budget primitif 2023 – budget principal commune
9. Subventions aux associations – exercice 2023
10. Approbation du compte financier unique 2022 – budget annexe « immeubles de rapport »
11. Affectation du résultat 2022 – budget annexe « immeubles de rapport »
12. Budget primitif 2023 – budget annexe « immeubles de rapport »

ADMINISTRATION GENERALE

13. Désignation du référent déontologue des élus locaux
14. Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de schémas de défense extérieure contre l'incendie (DECI)
15. Convention de mise à disposition de personnels du SDIS du Var pour la surveillance de la baignade saison 2023

HOTEL DE VILLE

Place de la République 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 56 65 45 - Fax : 04 94 54 03 91

16. Adoption de la charte des associations et convention-cadre
17. Reprise de la compétence optionnelle n° 7 « IRVE » des communes de ROQUEBRUNE sur ARGENS et de PUGET sur ARGENS pour le transfert à la communauté d'agglomération Esterel côte d'Azur -
Transfert de la compétence n° 8 « maintenance de l'éclairage public » de la commune de CARCES -
Transfert de la compétence n° 8 « maintenance de l'éclairage public » de la commune de GONFARON -
Transfert de la compétence n° 7 « réseau de prise de charge électrique » de la commune d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) au profit du SYMIELECVAR
18. Prise de participation au capital de la société publique locale (SPL) « société d'aménagement et de gestion publique » (SAGEP)

GESTION DOMANIALE

19. Convention pour l'exploitation des hélicoptères pour l'année 2023
20. Convention de mise à disposition d'un local sis résidence la Cauquière – lots n° 269 et n° 720 consenti à titre gratuit à l'association Moto Club Gunfighters, chapitre Gulf of Saint-Tropez
21. Convention de mise à disposition d'un terrain pour occupation précaire au bénéfice de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST)
22. Conclusion d'un bail commercial avec la SAS Tic et Tac pour des locaux situés 13, bis avenue Georges Clémenceau et 11, impasse Aubert et autorisation de déposer le dossier d'autorisation de travaux

URBANISME/FONCIER

23. Constitution d'une servitude de passage et d'occupation temporaire terrain AT 241p – Monsieur Paul MARCELIN-ANASTHASE - autorisation donnée au maire de signer

RESSOURCES HUMAINES

24. Modification du tableau des emplois

SERVICES TECHNIQUES

25. Convention avec la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) : travaux de renforcement du réseau d'eau potable nécessaires pour la défense extérieure contre l'incendie RD48, ZA Saint-Maur
26. Convention de servitude parcelles AK n° 86 et n° 87 au bénéfice de ENEDIS

Question supplémentaire

27. Cession véhicule Renault TALISMAN

Fait à Cogolin, le 27 mars 2023

Le maire,

Marc Etienne LANSADE

